

Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75007 – PARIS



Madame la Ministre,

Nous vous interpellons aujourd'hui au sujet de la situation des stagiaires déjà titulaires d'un master, bénéficiant d'un parcours de formation adaptée. En effet, après les nombreuses difficultés rencontrées pour l'affectation des fonctionnaires stagiaires, remettant en cause la continuité du master, et donc de leur formation, ce sont maintenant les fonctionnaires stagiaires, déjà détenteurs d'un master, qui sont dans une grande incertitude quant à leur formation et à leurs conditions de titularisation.



Les textes réglementaires * précisent que leur formation doit s'appuyer sur des enseignements dispensés dans le cadre du master MEEF, et dont les enseignements devront être organisés conformément aux besoins des stagiaires, et tenir compte de leurs parcours antérieurs. La lettre du ministre signée par S. Bonnafous précise, quant à elle, que « *la formation doit intégrer la production d'un mémoire et des enseignements de tronc commun et peut inclure, le cas échéant, la validation d'unités d'enseignement d'une langue étrangère* ».



Or nous constatons que les exigences académiques pour la formation adaptée sont d'une très grande disparité d'une ÉSPÉ à l'autre : sans aucune distinction des parcours antérieurs (diplôme universitaire qui reprend l'intégralité du master MEEF ou obligation de se réinscrire en M2 MEEF, validation du diplôme ou du mémoire, présentée comme indispensable pour la titularisation alors que les étudiants sont déjà titulaires d'un master...), des situations qui compromettent une formation professionnelle de qualité adaptée pour ces stagiaires. Il n'est, de plus, pas possible d'exiger la validation de nouveaux diplômes à des étudiants qui remplissent déjà les conditions requises.



Cette situation inquiète les stagiaires, va inévitablement créer des inégalités devant la titularisation et risque d'entraîner un rejet de la formation.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès des recteurs et des ÉSPÉ pour clarifier la situation et améliorer les conditions de formation de ces stagiaires.

Par ailleurs, nous demandons l'ouverture de discussions afin d'aborder les questions posées par l'articulation du master, des concours, et de la titularisation.

Cette formation, doit être pensée comme une formation d'adultes responsables, concepteurs de leur enseignement, construisant leur identité professionnelle. **Les ÉSPÉ doivent avoir les moyens de réellement individualiser les parcours, de faire fonctionner les équipes pluricatégorielles de formateurs et d'articuler formation sur le terrain et ÉSPÉ (tutorat mixte notamment).** La formation ne peut en aucun cas, être une « redite » du master MEEF pour celles et ceux qui l'ont déjà obtenu, ni simplement une dispense d'enseignements disciplinaires pour les titulaires d'un master recherche ou les stagiaires qui en sont dispensés. Elle doit également prendre en compte toutes les situations notamment celles des professeurs de lycée professionnel



* Le parcours de ces stagiaires est encadré par l'arrêté du 18 juin 2014, fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, et précisé par la circulaire du 17 juin 2014, parue au BO n°25 du 19 juin 2014 sur les modalités d'organisation de l'année de stage (repris dans la lettre du ministre signée par S. Bonnafous du 21 juillet 2014).



.../...

bénéficiant de dérogations et qui ont pu se présenter aux concours avec un BTS, voire un Baccalauréat professionnel, et une expérience professionnelle. De même, la forme du mémoire doit être revue pour être plus orientée vers un écrit professionnel pour les stagiaires ayant déjà soutenu un mémoire de master. **Cette clarification des parcours de formation doit également prendre en compte le fait que les stagiaires sont parfois loin du centre de formation et que demandons un tiers-temps devant élèves pour tous les stagiaires en formation !**



En tout état de cause, nous demandons l'ouverture de discussions afin d'aborder les questions posées par l'articulation du master, des concours, et de la titularisation. Il est dans l'intérêt de l'État que de pouvoir compter sur des enseignants bien formés professionnellement et ayant bénéficié d'une formation dont les exigences ne seraient pas sources d'inégalité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Claudine KAHANE
Co-Secrétaire Générale du SNESUP-FSU

Benoît HUBERT
Secrétaire Général du SNEP-FSU



Frédérique ROLET
Co-Secrétaire Générale du SNES-FSU

Jérôme DAMMEREY
Co-Secrétaire Général du SNUEP-FSU



Sébastien SIHR
Secrétaire Général du SNUIPP -FSU

Paul DEVIN,
Secrétaire Général du SNPI-FSU



Contacts: SNESUP-FSU : sg@snesup.fr - SNEP-FSU : secretariat@snepfsu.net
SNES-FSU : secgene3@snes.edu – SNUEP-FSU : national@snuexp.com
SNUIPP-FSU : sg@snuipp.fr – SNPI-FSU : snpifsu@gmail.com